



MAIRIE DE VEYNES

**Compte Rendu
Conseil municipal du 20 mai 2014**

Le Conseil municipal s'est réuni le mardi 20 mai 2014 à 19h00, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur René MOREAU, Maire de VEYNES.

Monsieur le Maire souhaite donner quelques instants la parole au public.

LA PAROLE AU PUBLIC

Les éléments suivants ne reprennent pas l'intégralité des échanges mais les éléments les plus importants.

Jean-Luc Blanchard : nous avons constaté un problème au niveau des permanences faites par les bénévoles de la bibliothèque municipale car on compte aujourd'hui moins de bénévoles, et cela a des répercussions sur les permanences, notamment celles du samedi. Quelles solutions envisage la commune ? Les élus s'investissent ? Le personnel municipal intervient ? Suppression des permanences du samedi ?

Fabienne Darini : ce problème a été relevé récemment par le personnel et sera traité lors de la prochaine réunion de la commission culture.

Daniel Chevallier : des dossiers d'importance ont été abordés par la majorité au cours de la campagne électorale (médiathèque, stade, emploi des friches industrielles...). Quel est le plan d'actions de la municipalité ? Quel calendrier ?

D'autre part, la majorité doit savoir qu'il existe un problème financier dans le dossier de la gendarmerie, qui avait notamment donné lieu à un courrier du Ministre de l'Intérieur : comment la municipalité va-t-elle traiter ce dossier ?

René Moreau : une rencontre a eu lieu avec le Préfet et la question de la gendarmerie a été abordée : la commune de Veynes fait une démarche assez pressante auprès du Préfet afin qu'une suite favorable puisse être apportée

Concernant le projet de médiathèque: a priori, il n'y a pas de remise en cause de ce dossier et le travail est en cours en commission pour savoir si cet équipement doit être maintenu à l'emplacement prévu, les surfaces seraient aussi à revoir.

Le Conseil municipal précédent a autorisé le maire à signer un acte d'engagement pour des honoraires d'environ 503 000 €. Les conditions de sortie de ce contrat ont été regardées : pour en sortir, la commune aurait à décaisser environ 200 000 € d'honoraires et de pénalités.

La municipalité va tenter de revoir à la baisse ces honoraires dans le cadre de négociations à mener avec l'équipe de maîtrise d'oeuvre retenue

S'agissant du stade : soit on envisage 2 tranches (une partie stade puis une partie vestiaires), soit une tranche unique. La commune vient d'être destinataire d'une subvention complémentaire de la Région de 50 000 €. Il faut aussi envisager le réemploi du stade actuel qui va concourir au financement de cet équipement. Un travail est en cours avec les techniciens sur le type de revêtement synthétique à retenir.

Ce sont deux dossiers lourds ayant un impact certain sur les finances communales et nous allons faire le nécessaire pour maintenir tout de même le niveau des impôts, conformément à l'engagement pris par la majorité dans le cadre de la campagne électorale.

Jean-Luc Blanchard : certaines communes et autres collectivités décident d'être "hors TAFTA" (Trans-Atlantic Free Trade Agreement ou accord commercial transatlantique). La commune de Veynes prendra-t-elle une décision à ce sujet ?

René Moreau : on va attendre que le texte soit suffisamment abouti au niveau européen avant de prendre une décision.

Marie-Christine Mouraret : notre groupe proposera une motion lors d'une prochaine séance du Conseil municipal à ce sujet, que l'on pourra vous transmettre en amont de la séance.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal le **compte-rendu de la séance du 18 avril 2014**.

Le Procès Verbal du Conseil municipal du 18 avril 2014 est adopté à l'unanimité.

COMMISSION SPORT – CULTURE – TOURISME

Convention d'utilisation de minibus pour mise en place d'une navette

Madame Fabienne DARINI, Adjointe déléguée au tourisme, présente la délibération. Il s'agit de bénéficier du minibus mis à disposition par l'USV Football en vue de mettre en place une navette entre le plan d'eau et le centre ville, le jeudi matin, durant la saison estivale (du 10 juillet au 28 août 2014).

La mise à disposition est effectuée à titre gratuit, la commune s'acquittera simplement des frais de carburant nécessaire au fonctionnement de la navette.

Christine Nivou : les bonnes relations entre la commune et l'USV Football sont connues et nous voyons qu'elles fonctionnent. Je rappelle que ce minibus a été acheté grâce à des subventions publiques, dont celle de la Région. En tant que conseillère régionale, je vais regarder de près la convention qui lie l'USV Football et la Région et vais m'assurer du respect des conditions de subventionnement. Le groupe s'abstiendra donc sur cette délibération.

René Moreau : je vous remercie de nous faire part de la suite au niveau de la Région. Pour 2 mois, cette navette se fait à titre de test. Si la mise en place de cette navette s'avère intéressante et doit être amplifiée, d'autres dispositions seront alors prises par la commune. L'objectif était de proposer une navette aux personnes hébergées sur le camping, et ce à moindre coût, car cela peut être intéressant.

Christine Nivou : la Région a des critères très précis sur les subventions accordées au monde sportif et il convient de vérifier si les conditions imposées par la Région sont respectées.

Franck Gatounes : aurait-il été possible de louer un véhicule ?

René Moreau : nous n'avons pas voulu supporter une telle dépense dès lors que la navette est instaurée à titre d'essai et que la solution de mise à disposition du minibus de l'association s'est présentée.

Marie-Christine Mouraret : ce transport sera-t-il gratuit ? Quel personnel est prévu pour conduire le véhicule ?

René Moreau : le transport sera gratuit et un personnel saisonnier sera recruté à cet effet.

La délibération est adoptée à la majorité (Abstention de Christine Nivou, Claudette Marseille et Michel Gaignaire).

Autorisation d'occupation du domaine public sur le site du plan d'eau des Iscles

Madame Fabienne DARINI, Adjointe en charge du tourisme, présente la délibération : il s'agit d'autoriser l'occupation privative du domaine public par FESTIBULLE sur le site du plan d'eau afin que cette société propose ses activités de type aquabulle.

Un tarif de droit de place est proposé à 216 euros pour la période d'occupation telle que prévue à ce jour, soit du 8 mai au 30 juin 2014.

Marie-Christine Mouraret : A quel endroit du plan d'eau est prévue cette activité ?

L'activité est elle proposée par une association ou une entreprise ? L'activité est-elle payante?

Fabienne Darini : l'activité est placée à coté de l'ancien toboggan et il s'agit d'une entreprise qui propose cette activité payante.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Modification du tarif d'entrée du cinéma Les Variétés

Madame Fabienne DARINI, Adjointe en charge de la culture, propose de réviser le tarif appliqué au jeune public, dans le cadre de dispositifs particuliers, tels que "collège au cinéma". En effet, le tarif appliqué jusqu'alors à 2,40 € ne respecte pas le tarif fixé au niveau national à 2,50 € et il convient donc de fixer ce tarif "groupe accompagné" à 2,50 € par entrée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES – AFFAIRES SCOLAIRES – ENFANCE – JEUNESSE – SENIORS – PERSONNES HANDICAPEES ET COMITES DE JUMELAGE

Attribution d'une subvention complémentaire à la coopérative scolaire de l'école maternelle de Saint Marcellin

Madame Jacqueline MARCELLIN, Adjointe en charge des affaires scolaires, propose d'attribuer une subvention complémentaire de 150 euros à la coopérative scolaire de l'école de St Marcellin, afin de permettre à cette dernière de procéder à l'achat des billets de train nécessaires à une sortie scolaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

COMMISSION URBANISME – TRAVAUX – ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

Opérations Façade Toiture Vitrine

Monsieur Christian AUBERT, Adjoint en charge des travaux, présente le dossier.

Il s'agit d'attribuer des subventions dans le cadre de l'opération Façade Toiture Vitrine :

- AUGEREAU M Thérèse pour une façade 5 rue Berthelot pour 779 €

- ANDRE Pierrette pour une toiture 4 avenue des Martyrs pour 1850 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Installation de dispositifs de sécurité à St Marcellin : Demande de subvention au Département

Monsieur Christian AUBERT, Adjoint délégué aux travaux, présente la délibération : il s'agit d'autoriser le Maire à présenter une demande de subvention au Département, au titre des amendes de police, pour des travaux de sécurité le long de la RD 994, dans le hameau de St Marcellin.

Christine Nivou : la mairie avait reçu une information du responsable de la maison technique de Veynes, qui a donné le type de travaux de sécurité à réaliser. Quand l'équipe a souhaité faire les travaux, ils ont été refusés par le Conseil général.

Le dossier est de nouveau présenté aujourd'hui, et les gens de St Marcellin doivent savoir que les conseils de la Maison Technique n'ont pas été les bons, d'où le retard dans la mise en oeuvre des travaux.

Comme quoi, les avis des Maisons Techniques ne sont pas toujours les meilleurs et cela a fait perdre un an de sécurité aux riverains de St Marcellin.

René Moreau : je vous remercie de ces précisions. Le montant des travaux est donc revu car la mise en sécurité impose un parapet en béton à tête désactivée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Adhésion à IT 05 pour l'ensemble des prestations

Monsieur Christian AUBERT, Adjoint en charge des travaux, présente le dossier : il est proposé d'adhérer à l'agence d'ingénierie départementale IT 05 pour toutes les prestations proposées, en plus de l'eau et de l'assainissement, domaines pour lesquels la commune avait jusque là adhéré.

René Moreau précise que la population retenue est la population DGF, soit 3336 habitants et le fait d'adhérer pour la totalité des prestations entraîne un complément d'adhésion de 1454 € par an. L'adhésion pour l'eau et l'assainissement atteint la somme de 2363,40 €.

Christine Nivou : cette adhésion signifie-t-elle que, dans les équipes de la commune, personne ne présente les compétences pour suivre de tels dossiers ? Quelles compétences restent aux agents de la commune ? Il me semble que l'agence IT 05 a plutôt été mise en place pour accompagner les petites communes, nous émettons des inquiétudes sur le rôle d'une commune et de ses services si ces derniers sont incapables de gérer les dossiers en interne.

René Moreau : pour 1454 € supplémentaires, nous pourrions bénéficier des conseils techniques éclairés qui pourraient être donnés et seraient profitables. Il n'est pas question de retirer des compétences aux agents mais on ne trouve pas toujours, en interne, l'ensemble des compétences. Si cette adhésion peut éviter telle ou telle erreur, la commune prend une bonne décision en étendant son adhésion.

Franck Gatounes : la commune ira-t-elle plus vers IT 05 que vers des entreprises privées ?

René Moreau : il ne s'agit pas de déléguer des compétences ou de se priver des compétences offertes par les entreprises privées, mais simplement de profiter d'un appui technique qui peut être utile dans différents domaines.

Marie-Christine Mouraret : cela représenterait tout de même une économie par rapport à certains cabinets privés.

René Moreau : s'ils s'avère que l'IT 05 est en mesure de proposer des compétences pointues, le coût pour la commune sera effectivement moins élevé que de confier la prestation à un bureau privé.

Marie-Christine Mouraret : s'agit-il d'une adhésion annuelle ?

René Moreau : Oui

Marie-Christine Mouraret : mais il ne faut pas déshabiller les équipes en interne de certaines compétences

René Moreau : ce n'est pas du tout le cas, il s'agit juste de recueillir un avis extérieur éclairé sur certains sujets.

Claudette Marseille : Outre l'adhésion, il n'est pas prévu de facturation en plus ?

René Moreau : non, la commune ne supportera que le coût de l'adhésion.

Christine Nivou : j'espère que la commune sera mieux conseillée que par la Maison Technique pour les dispositifs de sécurité à St Marcellin à l'époque.

La délibération est adoptée à la majorité (Christine Nivou, Michel Gaignaire et Claudette Marseille votant CONTRE).

Annulation de la convention passée avec EDF EN autorisant l'installation d'un mât de mesures

Monsieur René MOREAU, Maire, présente la délibération : il rappelle la convention signée avec EDF EN par la mandature précédente pour l'installation d'un mât de mesures sur les Eygaux. Il est proposé de refuser l'implantation du mât de mesures et d'annuler la convention signée, notamment pour préserver le paysage et éviter toute nuisance, notamment visuelle depuis le plan d'eau.

Christine Nivou : vous êtes élus, vous choisissez de revenir en arrière sur certains dossiers, cela est normal. Je précise toutefois qu'il s'agit d'un secteur repéré comme ayant un potentiel éolien éventuel. Nous avons accepté ce mât de mesures pour savoir si le vent était présent ou pouvait présenter un intérêt, sans présager de l'issue sur un parc éolien. Vous n'êtes pas sans savoir que si la commune d'Aspres décide d'implanter des éoliennes, il y aura des conséquences sur la commune de Veynes. De plus, si vous êtes soucieux des finances de la commune, votre décision la prive de ressources qui pourraient être importantes

René Moreau : il semble que la commune d'Aspres ne soit pas si encline à installer un parc éolien. La municipalité a ici été guidée par la protection du paysage, notamment à partir de la base de loisirs du plan d'eau. Nous ne voulons pas mettre le doigt dans cette démarche.

Christine Nivou : la convention que vous annulez prévoyait simplement un mât pour des mesures, et il était prévu d'enlever ce mât à l'issue de la campagne de mesures. C'est dommage de revenir en arrière et il aurait été plus courageux de prendre cette décision en ayant connaissance du potentiel, ou non, de la commune en matière d'éolien.

Marie-Christine Mouraret : effectivement, un mât de mesures n'impacte pas l'avenir puisqu'il aurait été démonté avant la prise d'une quelconque décision. Par cette annulation, la commune s'interdit le recours à une énergie propre. J'espère que la même préoccupation paysagère de la municipalité sera retenue pour d'éventuelles antennes pour téléphonie mobile.

Christiane Baillet : l'impact visuel d'une éolienne est bien plus important.

Marie-Christine Mouraret : la convention que vous souhaitez annuler ne compromettrait pas l'avenir de la commune, avec un mât de mesures qui était démonté à l'issue ds mesures.

Frédéric Dumont : sur Veynes, la potentiel photovoltaïque est incontestable alors que le potentiel éolien semble très aléatoire.

Marie-Christine Mouraret : Difficile de le savoir puisqu'il n'y aura pas de mesures par cette annulation de la convention

Joël Bourbousse : il n'y a pas d'intérêt de mettre des éoliennes dans une vallée car le vent est insuffisant

Christine Nivou : EDF EN prévoit certainement un mât de mesures en des lieux présentant un potentiel. Vous qui prévoyez de la concertation avec la population, ça aurait été un excellent sujet de concerter.

La délibération est adoptée à la majorité (Christine Nivou, Michel Gaignaire, Claudette Marseille, Franck Gatounes et Marie-Christine Mouraret votant CONTRE)

Remise gracieuse de pénalités liquidées à défaut de paiement à la date d'échéance des taxes d'urbanisme

Monsieur Christian AUBERT, Adjoint en charge des travaux et Vice-Président de la commission urbanisme, propose d'émettre un avis favorable à deux remises de pénalités liées au fait de retard dans le paiement des taxes d'urbanisme.

Marie-Christine Mouraret : Est-il obligatoire de faire apparaître les noms des personnes concernées dans la délibération ? Ce peut être gênant pour certains.

René Moreau : on se rapproche de la trésorerie de Laragne pour savoir si la mention du nom des personnes sollicitant cette remise gracieuse est obligatoire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Prescription de la révision du PLU de la commune de Veynes

Monsieur Christian AUBERT, Adjoint en charge des travaux et Vice-Président de la commission urbanisme, présente la délibération : il s'agit de proposer de lancer une révision du PLU, d'en fixer les objectifs et les modalités de concertation.

Christine Nivou : à mon sens, c'est une erreur : la zone du Plat n'est pas saturée à ce jour, une surface de 10 000 m² peut être utilisée telle qu'elle. Cette zone peut servir à accueillir de nouvelles entreprises

Des terres sont situées en zone d'activité économique à l'entrée Est, terrain acheté par la CCBD qui peut aussi accueillir des entreprises, à regarder de près car elle est immédiatement utilisable.

Une révision du PLU est un acte important, elle a été une mesure phare de votre campagne, il faudra faire preuve de prudence du fait que 3 élus sont propriétaires terriens.

Le nouveau Conseil municipal ne connaît pas ce qu'est un PLU, le dossier mérite que l'ensemble du Conseil municipal soit largement informé dans la mesure où il s'agit d'une procédure lourde et comportant des contraintes importantes.

Il est imprudent de se lancer dans une révision sans connaître le PLU dans son intégralité ; c'est un dossier important et sensible dans lequel on ne peut se lancer à la légère.

Les terres agricoles sont aujourd'hui protégées.

Par ailleurs, la municipalité précédente a eu des discussions avec les services de l'Etat pour une révision du PPRN avant les élections, notamment pour la zone du plan d'eau sur laquelle il y a des possibilités touristiques importantes et ce point est, à mon sens, plus urgent.

René Moreau : Nous n'avons pas attendu vos conseils et la discussion avec les services de l'Etat est en cours concernant le PPRN, qui va être modifié car le PPRN de Veynes est un des premiers à avoir été mis en place et les services se sont rendus compte d'une certaine sévérité par rapport aux PPRN plus récents.

Concernant le PLU, rassurez vous sur une prétendue incompréhension des élus. La délibération proposée porte prescription de la révision du PLU, nous allons recevoir un certain nombre d'informations de la part de la préfecture. La commission urbanisme a déjà été saisie de ce point et

en a débattu. Il y aura des réunions de concertation, des commissions élargies. Il nous faut préparer l'avenir de la commune dans les 5 à 6 ans qui viennent

Marie-Christine Mouraret : nous trouvons dommage de faire basculer des zones agricoles en zone d'urbanisation, il est important d'avoir des activités agricoles sur la commune. De plus, une extension Est / Ouest est inquiétante, et n'entre pas dans les préoccupations actuelles en terme d'urbanisme et d'aménagement. Il faut peut être fournir l'intérieur de Veynes avant d'aller étendre encore la ville dans le sens Est Ouest, ce qui peut ensuite poser des problèmes en termes de déplacement, transports. Il y a peut être d'autres pistes à explorer.

René Moreau : Lors de notre rencontre avec le Préfet, ce dernier a attiré notre attention sur les zones agricoles et nous en tiendront compte.

Marie-Christine Mouraret : il y a une différence entre le fait de mener une vraie politique pour développer l'activité agricole et le fait de simplement tenter de ne pas avoir d'avis défavorables de la chambre d'agriculture notamment dans le cadre de cette révision. Ce sont deux démarches totalement différentes.

René Moreau : on aurait pu ne pas mettre cette phrase mais nous l'avons volontairement mise pour qu'il y ait débat.

Christine Nivou : dans le PLU actuel, il y a une carte avec des zones de développement à moyen et à long terme(AU et AUb). Une simple modification du PLU peut suffire. Avez-vous regardé ces points avant de vous lancer des procédures longues et coûteuses ?

René Moreau : la commission urbanisme y travaille et votre groupe y est représenté. Je précise que la concertation prévue par notre équipe dans le cadre de cette révision va au-delà de ce qu'exige la loi.

La délibération est adoptée à la majorité (Christine Nivou, Michel Gaignaire, Claudette Marseille, Franck Gatounes et Marie-Christine Mouraret votant CONTRE)

COMMISSION FINANCES ADMINISTRATION

Attribution de subventions aux associations

Monsieur Jean-Paul ARTIGUES, Adjoint en charge des finances, propose d'attribuer des subventions aux associations selon le tableau ci-joint.

Il précise que tous les dossiers n'ont pu encore être traités et certains dossiers ne sont pas complets.

Une enveloppe a été votée par l'équipe précédente à hauteur de 200 000 €, l'idée est de se tenir à l'enveloppe globale de 2013.

Christine Nivou : aucune subvention pour la MJC ? Il s'agit pourtant d'une association importante sur la commune, non étudiée à ce jour ?

René Moreau : nous avons actuellement des contacts avec les associations pour lesquelles il n'est pas proposé de subvention ce soir, afin de disposer de tous les éléments nécessaires à l'instruction de leur dossier. Il est ce soir proposé de voter les subventions qui sont prêtes à l'être.

Marie-Christine Mouraret : certaines subventions figurent au tableau mais n'ont pas été évoquées en commission. Pourquoi celles-ci ne sont pas en attente ? En revanche, la subvention à l'UNICEF a été prévue en commission et ce soir, il n'y a pas de proposition. Je trouve un décalage par rapport à ce qui a été vu en commission.

J'attire votre attention sur les associations qui ont du personnel car il s'agit d'associations

importantes.

Jean-Paul Artigues : nous avons eu des éléments depuis. Par exemple, pour le centre social, on propose de boucler le dossier aujourd'hui.

Frédéric Dumont : les subventions sont examinées par la commission dont elle relève, comme SPA. Je propose de présenter le tableau des subventions par commission.

Claudette Marseille : à propos de la SPA pour stérilisation chats : les justificatifs ont ils été demandés pour 2013 ? La subvention 2013 a-t-elle été entièrement employée ?

René Moreau : on va regarder pour la SPA mais c'est sur présentation de factures uniquement. 2013 On m'a dit que les sommes étaient débloquées par la commune au vu des opérations menées. Si cela n'est pas le cas, je vais le vérifier.

Christine Nivou : pouvez-vous énoncer la liste des associations pour lesquelles les subventions sont en attente et fournir des explications sur celles qui passent à 0 € ?

Jean-Paul Artigues : Pour l'UNICEF, il a été effectivement décidé en commission de lui attribuer 200 €, on le rectifie donc ainsi.

Christine Nivou : l'amicale des pompiers a demandé moins de subvention ?

Fabienne Darini : oui

Christine Nivou : le courrier de la Passerelle arrive en principe en fin d'année, sous couvert de la DGS, et un spectacle a lieu ce vendredi. Or, rien n'est proposé ce soir.

René Moreau : j'ai rencontré le responsable de la Passerelle et leur demande sera examinée dans le cadre de la prochaine commission Culture. Soit le dossier n'a pas encore pu être étudié, soit il n'est pas mûr. Il est important de proposer au vote du Conseil municipal des dossiers solides. Le responsable de la Passerelle n'a pas de souci pour attendre la subvention fin juin.

Christine Nivou : certaines manifestations ont lieu avant, comme les feux de la St Jean.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

INFORMATIONS

René Moreau propose de faire une information sur les postes saisonniers car une délibération antérieure permet d'engager des saisonniers.

Un Maître Nageur Sauveteur est recruté du 2 juin au 31 août pour la surveillance de la piscine. Il a été questionné pour une ouverture sur les premières semaines de septembre. Il faut voir si une utilisation en septembre peut intéresser les écoles. Le MNS serait disponible

Un Agent de Surveillance de la Voie Publique est recruté du 1er juin au 31 août à temps complet.

Un agent est recruté pour conduire le minibus le jeudi matin durant la saison estivale.

Christine Nivou : cela correspond aux crédits ouverts lors du vote du BP 2014 par l'équipe précédente, sauf la conduite du minibus.

Christian Aubert souhaite faire une information concernant la voirie : durant 15 jours, les services techniques ont rebouché les trous diverses voies et places

Une réfection complète de la voirie communale est prévue pour 183 000 € : chemin de St Marcellin, rue Sousville, accès aux Eygoux, Allée JJ Rousseau.

Concernant le carrefour Gambetta / Martyrs, la fin des travaux est prévue la semaine prochaine. Les travaux sur l'avenue Picasso sont prévus dès septembre.

Christine Nivou : quel coût représente l'Avenue Picasso ?

Christian Aubert : je ne peux pas vous dire cela dès ce soir car on envisage différents tronçons, et un examen est en cours concernant les trottoirs et une plantation d'arbres.

Christine Nivou : un trottoir était prévu.

René Moreau : oui mais sa largeur ne permettait pas de mettre des végétaux pour faire de l'ombre. On travaille actuellement sur une optimisation de la largeur de chaussée, ainsi que sur le passage piéton du passage à niveau qui n'était pas abouti. Une chicane est envisagée également à un endroit où les maisons se trouvent au droit de la rue.

Christine Nivou : l'allée JJ Rousseau représente seulement 50000 € ? L'équipe précédente disposait d'un montant plus important.

René Moreau : des négociations ont eu lieu pour obtenir des devis moins élevés.

Christine NIVOU: vous aviez une enveloppe confortable laissée par l'équipe précédente pour la voirie communale.

René Moreau : oui mais nous avons un contrat de 500 000 € HT pour la médiathèque et seulement 70 000 € au BP. Ce marché de maîtrise d'oeuvre a été signé le 24 mars, au lendemain des élections et tout le monde en connaissait bien le résultat. Même si ce contrat pouvait juridiquement être signé du fait de la délibération antérieure autorisant à le faire, c'est un manque de délicatesse de l'avoir signé. Les élus suivants sont aujourd'hui phagocytés.

Marie-Christine Mouraret : le problème d'assainissement sera-t-il traité également, notamment au niveau des caves des HLM?

René Moreau : cela est pris en compte.

Claudette Marseille : le passage de la fibre optique est-il également prévu ?

René Moreau : bien sûr, c'est prévu.

Michel Gaignaire : nous ne voyons pas la délibération relative à la mise à disposition de personnel par le département ?

René Moreau : cette délibération est retirée de l'ordre du jour.

Christine Nivou : quelle politique est suivie concernant l'acquisition de la maison Maurel ? Cette acquisition était prévue au BP 2014 et la commune a reçu une subvention de la Région. Dans le cadre de la démarche AGIR pour l'énergie, l'équipe précédente a mis des crédits pour optimiser le parc d'éclairage public. Quelle est la position de la municipalité sur ce dossier ?

René Moreau : pour le parc d'éclairage public, le Syme a été reçu à deux reprises et l'équipe va reprendre le dossier. Il n'est pas question d'abandonner cette réflexion sur le parc d'éclairage public.

Pour la maison Maurel, la réflexion est en cours, mais on cherche un peu de cohérence globale. La maison Maurel peut présenter un intérêt et nous sommes en phase de décider et probablement de l'acquérir.

Christine Nivou : dans votre campagne, vous parliez d'une ouverture des commissions extra-municipales et de l'ouverture du bulletin municipal à l'opposition. Qu'en est il ?

René Moreau : nous prenons quotidiennement connaissance des dossiers, mais certains manquent à l'appel. Par exemple, la liste des bénéficiaires des jardins familiaux est introuvable en mairie.

Christine Nivou : c'est une association qui gère les jardins familiaux, il suffit de le lui demander.

René Moreau : est-ce bien à la Mairie de demander la liste des locataires ?

Les dossiers les plus lourds ont été vus, la création des comités de quartier est en cours, ainsi que la réanimation du comité des fêtes et de l'ACTIV pour que ces associations vivent et soient des partenaires de la commune.

Nous allons travailler à l'ouverture des commissions extra-municipales très prochainement.

Nous avons également lancé une discussion pour un jumelage avec la Grande-Bretagne, et bien d'autres dossiers sont en cours.

Christine Nivou : je ne doute pas que vous ayez beaucoup de travail mais je ne suis pas persuadée du rôle de la commune de relancer l'ACTIV ou le comité des fêtes. Il appartient aux associations de s'organiser.

René Moreau : j'ai l'intention de présenter le dossier du Bd Gambetta, il faut un interlocuteur organisé parce que je ne vais pas aller voir les commerçants un à un. Je les pousse à s'organiser. Les commerçants sont venus à mon invitation jeudi dernier et le Président de la CCI a dit n'avoir jamais vu tant de commerçants réunis. J'outrepasse peut être mon rôle mais je tiens à les pousser à s'organiser.

Christine Nivou : lors des aménagements précédents, comme al rue Berthelot, les commerçants ont été conviés et ont participé aux réunions proposées. Mme Molinatti, qui était présente, pourrait en témoigner.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.